

**DÉPARTEMENT DU MORBIHAN  
VILLE DE GUIDEL**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

L'An Deux Mille Dix Neuf, le premier octobre à 20 H 30, le Conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni en Mairie, en séance ordinaire, sous la Présidence de Monsieur Joël DANIEL, Maire.

*Étaient également présents :*

F. Ballester, P. Cormier, M. Foidart, D. Guillerme, AM Goujon, J. Grévès, G. Thiery, A. Buzaré, JJ Marteil, AM Garangé, P. Guilbaudeau, L. Médica, L. Monnerie, D. Renouf, C. Jourdain, Z. Dano, S. Caroff, MC. Couf, MM Prévost, O. Huguet, A. Boudios, P. Le Stunff, R. Hénault, L. Detrez, M. Le Teuff, M. David, PY Le Grogneq, Y. Robert, P. Le Bec Danse, V. Robin Cornaud

*Absent (s) excusé(s) ayant donné pouvoir :*

Mme Françoise Teroute à M. Pascal Cormier  
Mme Marie-France GUILLEMOT à Mme Marylise Foidart

*Secrétaire :*

Marylise Foidart

Date de la convocation	25 septembre 2019
Date de l'affichage	25 septembre 2019
Nombre de conseillers en exercice	33
Nombre de présents	31
Nombre de votants	33

**2019\_77      Modification du tableau des effectifs : avancement de grade - création et suppressions de postes**

*Rapporteur :* AM. GOUJON

L'avancement de grade correspond à un changement de grade à l'intérieur d'un cadre d'emplois. Il permet d'accéder à un niveau de fonctions et d'emploi plus élevé.

L'autorité territoriale recense grade par grade l'ensemble des agents remplissant les conditions pour avancer au grade supérieur et établit un tableau d'avancement de grade en inscrivant les agents précités par ordre de mérite. Ce tableau est transmis pour avis à la Commission Administrative Paritaire (CAP). La CAP du 18 juin 2019 a émis un avis favorable aux propositions de tableau des promouvables.

➤ **Afin de permettre la nomination des agents inscrits sur le tableau d'avancement de grade 2019, il est proposé les créations et modifications de postes de la manière suivante :**

### Création

Filière	Catégorie	Nombre de postes concernés	Poste créé	Motif	Observation
Administratif	C	1	Adjoint administratif territorial principal 2 <sup>ème</sup> classe à temps complet	Avancement de grade	A compter du 1 <sup>er</sup> octobre 2019
Technique	C	1	Adjoint technique territorial principal de 2 <sup>ème</sup> classe à temps non complet 32h00	Avancement de grade	A compter du 1 <sup>er</sup> octobre 2019
Technique	C	1	Adjoint technique territorial principal de 1 <sup>ère</sup> classe à temps complet	Avancement de grade	A compter du 1 <sup>er</sup> octobre 2019
Médico sociale	C	1	Agent spécialisé principal de 1 <sup>ère</sup> classe des écoles maternelles à temps non complet 32h50	Avancement de grade	A compter du 1 <sup>er</sup> octobre 2019

### Suppression

Filière	Catégorie	Nombre de postes concernés	Poste créé	Motif	Observation
Administratif	C	1	Adjoint administratif territorial à temps complet	Avancement de grade	A compter du 1 <sup>er</sup> octobre 2019
Technique	C	1	Adjoint technique territorial à temps non complet 32h00	Avancement de grade	A compter du 1 <sup>er</sup> octobre 2019
Technique	C	2	Adjoint technique territorial principal de 2 <sup>ème</sup> classe à temps complet	Avancement de grade	A compter du 1 <sup>er</sup> octobre 2019
Médico sociale	C	1	Agent spécialisé principal de 2 <sup>ème</sup> classe des écoles maternelles à temps non complet 32h50	Avancement de grade	A compter du 1 <sup>er</sup> octobre 2019

**LE CONSEIL MUNICIPAL**, après en avoir délibéré,

VU l'avis de la Commission des Finances, du Personnel communal et des affaires économiques du 23 septembre 2019,

VU l'avis du Comité technique du 23 septembre 2019

**DECIDE** les créations et suppressions de postes comme indiqués ci-dessus à compter du 1<sup>er</sup> octobre 2019 afin de permettre la nomination des agents inscrits sur le tableau d'avancement.

**Adopté à l'unanimité.**

Pour extrait conforme,  
 Guidel, le 2 Octobre 2019  
 Le Maire,  
 Joël DANIEL

